

**DEMANDES D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 15 août 2018, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe**

**Dossier n<sup>os</sup> :** D08-01-18/B-00267 et D08-01-18/B-00268  
**Propriétaire(s) :** 2409908 Ontario Inc.  
**Emplacement :** 10, (12), avenue Leaver  
**Quartier :** 9 - Knoxdale-Merivale  
**Description officielle :** lot 27, plan enr. 303943  
**Zonage :** R1F  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

La propriétaire souhaite démolir la maison existante et lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes. Une parcelle sera occupée par la nouvelle maison isolée de plain-pied proposée et l'autre parcelle sera occupée par la maison isolée de deux étages proposée.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 et 2 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Partie	Adresse municipale
B-00267	16,76 m	45,78 m	767 m <sup>2</sup>	1	10, av. Leaver, maison isolée de plain- pied proposée
B-00268	13,72 m	45,78 m	628 m <sup>2</sup>	2	12, av. Leaver, maison isolée de deux étages proposée

L'approbation des demandes aura comme effet de créer deux parcelles distinctes. Les deux parcelles ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogation mineure D08-02-18/A-00255 et D08-02-18/A-00256 ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.